

Jean-Claude LEROYPrésident
du Conseil départemental

Réf : JD/OP

Monsieur le Président,

J'ai reçu ces dernières semaines, de vos adhérents, 68 requêtes pour « le droit des Départements de relever le niveau des limitations de vitesse sur leur réseau ».

La mesure d'abaissement de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h sur les routes bidirectionnelles sans séparateur central a alimenté bon nombre de débats, de joutes d'expertises et d'experts comme si la sécurité de la population sur les routes reposait pleinement sur cette décision d'appliquer plus ou moins 10km/h.

Si le mandant d'élu local, a beaucoup de bonnes facettes, il place aussi devant la responsabilité d'aller annoncer aux familles lorsque survient un accident mortel et le souvenir de familles déchirées par la douleur nous oblige à accorder une importance toute particulière à ce sujet de la sécurité routière.

Si le gouvernement a raison sur le constat de la mortalité routière, on peut se demander si la réponse est adaptée et surtout suffisante. Se pose aussi la question de la méthode quand le dialogue et la concertation sont une nouvelle fois absents.

Nous ne pouvons que le déplorer.

Une concertation avec les Départements aurait été pourtant le minimum dans la mesure où nous sommes très largement concernés par ces routes. Le Département est gestionnaire d'un réseau routier de 6 200 km dans le Pas-de-Calais.

Je regrette le manque de considération envers les opérateurs qui sont pourtant les plus à même de mettre en place des solutions adaptées et qui en permanence adaptent leurs dispositifs pour la sécurité routière.

Dans le Pas-de-Calais, le Département déploie une action adaptée et efficace et un peu plus complexe à mettre en place qu'une mesure coercitive décidée unilatéralement. Notre engagement budgétaire pour la réalisation et la maintenance des infrastructures routières est à hauteur de 70M€/an.

S'il est un fil conducteur qui anime notre politique publique de mobilité et le travail quotidien des équipes tant sur la création, l'exploitation que l'entretien du réseau routier, c'est la sécurité routière.

Là où le gouvernement doit nous entendre c'est sur le maintien de notre capacité à adapter et rénover le réseau. Cet enjeu là nous paraît vraiment beaucoup plus important.

La Collectivité estime qu'une approche pragmatique et concertée de cette question aurait permis de trouver des solutions adaptées aux réalités des usages et aux contraintes pesant sur les déplacements des usagers notamment des zones rurales où n'existent que très peu d'alternatives à l'automobile.

Occasion manquée, malheureusement.

Si le Département du Pas-de-Calais entend assumer ses responsabilités quant à la mise en œuvre de cette mesure expérimentale décidée par le Gouvernement, il ne manque pas de s'interroger sur sa pertinence.

On l'a semble-t-il oublié et c'est bien dommage. Une approche qui tienne compte d'une véritable logique d'itinéraire, qui évite l'empilement de limitations de vitesse parfois contradictoires sur un même axe doit être recherchée.

C'est dans ce sens que le Département entend continuer à œuvrer sur la sécurité routière et entend s'appuyer sur de l'expertise, de la cohérence, du bon sens et surtout du dialogue avec les représentants des automobilistes, les transporteurs, les motards et l'ensemble de ses partenaires.

A toute fin utile, je vous joins la liste des adhérents de votre association qui m'ont adressé une requête.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Claude LEROY

Cordialement

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.